

# REGLEMENT DU JEU

# CONCOURS

## ONE BUD CHALLENGE #1

### Article 1 – Organisation

CHEZ BEN'DO Société par action simplifiée, inscrite au registre du commerce et des sociétés de La Rochelle sous le n° 907 676 498 00013, dont le siège social est situé au 76 Rue Émile Normandin, 17000 La ROCHELLE, représentée par ses dirigeants, Monsieur BARRE Benjamin, président et Monsieur TRUCHET Jean-Marie, Directeur général.

Organise du 03 juin 2024 à 00 h 01 au 23 juin 2024 à 23 h 59 sur les plateformes Facebook et Instagram, un jeu concours sans obligation d'achat nommé : ONE BUD CHALLENGE #1

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur les pages de ses réseaux sociaux ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu - concours.

### Article 2 – Participation

Le jeu concours « ONE BUD CHALLENGE #1 » est entièrement gratuit et soumis à aucune obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique âgée

de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, à l'exception du personnel de l'entreprise organisatrice. La participation au jeu concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

### **Article 3 – Modalités de participation**

Pour participer au jeu concours, les candidats devront posséder un compte Facebook ou Instagram.

Une image ainsi qu'une description seront publiés sur les pages correspondantes à la société Chez Ben' Do.

Pour valider sa participation, le candidat devra :

- 1) Liker la publication
- 2) Mentionner en commentaire 2 de ses contacts (ayant également un compte personnel sur la plateforme sur laquelle il participe)
- 3) Indiquer également dans son commentaire le poids qu'il estime que pèse la fleur de CBD qui se trouve sur la photo à 0,1g près.

Si une seule de ces conditions n'est pas remplie, la participation sera automatiquement annulée.

La participation est limitée à une seule par personne (même nom, même prénom, même adresse électronique). L'utilisation de plusieurs comptes Instagram ou Facebook pour augmenter les chances de gagner est interdite et entraînera la disqualification automatique du participant.

Les personnes qui le souhaitent pourront se rendre en boutique afin d'avoir un visuel sur le lot et d'affiner leur estimation du poids.

### **Article 4 – Le lot !**

Une fleur de CBD de la variété « Classique » 100% naturelle et contenant moins de 0,3% de THC sélectionnée par la société Chez Ben' Do.

Le prix ne peut en aucun cas être échangé contre sa valeur en argent ni être remplacé par d'autres biens ou services.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, la société Chez Ben' Do se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente ou supérieure.

La société Chez Ben' Do ne pourra être tenue pour responsable si le lot ou le gain est endommagé en raison des opérations de transport. Elle décline toute responsabilité quant à la qualité et/ou l'état du lot à la livraison.

## **Article 5 – Désignation du gagnant**

Le gagnant sera prévenu directement via le système de messagerie de la plateforme sur laquelle il a participé et sur le compte qu'il a utilisé pour participer aux jeux concours. Il devra répondre dans les 48 heures pour accepter son prix. En l'absence de réponse dans ce délai, un nouveau gagnant sera tiré au sort.

En cas d'ex aequo, la société Chez Ben' Do procédera à un tirage au sort entre toutes les personnes ayant trouvé le poids exact et ayant rempli toutes les conditions.

Le lot sera remis aux gagnant en main propre si son domicile est situé à moins de 20 kilomètres de la boutique de Chez Ben' Do qui se situe au 76 Rue Émile Normandin à La Rochelle ou lui sera envoyé dans un délai de 30 jours suivant la réception de la confirmation du gagnant aux frais de la société Chez Ben' Do et via la plateforme de colis « Mondial Relay » si ce dernier est domicilié à plus de 20 kilomètres de la boutique de Chez Ben' Do.

## **Article 7 - Données personnelles**

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce jeu sont exclusivement destinées à l'Organisateur pour la gestion des participants et l'attribution des prix. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord du participant.

## **Article 8 – Responsabilité**

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté perturbant le bon déroulement du jeu.

### **Article 9 - Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le règlement est disponible sur le site internet : [www.chezbendo.fr](http://www.chezbendo.fr)

### **Article 10 - Litiges & Réclamations**

Le présent règlement est soumis à la loi Française. Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la clôture du jeu à l'adresse de l'Organisateur.

Ce document est écrit sans préjudice des droits légaux de chaque participant.